

## EC1

# LE COLLEGE : UNE COMMUNAUTE

### I. Des adultes pour encadrer les élèves.

L'équipe pédagogique est composée des professeurs qui enseignent, de la documentaliste qui informe au CDI\*(Centre de documentation et d'information), et des surveillants.

L'équipe administrative regroupe le principal, qui dirige avec le principal-adjoint, et la gestionnaire ou agent comptable qui gère le budget. Le CPE\* (Conseiller principal d'éducation) est responsable de la vie scolaire\*.

Il existe aussi des intervenants extérieurs comme le COP\* (Conseiller d'orientation psychologue) qui conseille pour l'orientation sur rendez-vous.

Enfin, les agents de service veille à l'entretien de l'établissement. Il faut respecter la propreté et l'ordre pour les aider.

### II. Des règles de vie en commun.

Pour que près de 400 élèves vivent ensemble dans le même collège, il faut établir les mêmes règles.

Le règlement intérieur, voté par le conseil d'administration\*(réunion du principal et des représentants des personnels, des élèves et des parents pour prendre les grandes décisions au collège) permet à chacun de connaître ses obligations et ses droits. (voir tableau page de gauche)

Le respect des biens collectifs, comme les manuels scolaires ou les salles de classe est indispensable.

La vie en commun nécessite aussi le respect des autres et de la différence. Chaque membre de la communauté doit être tolérant.

Le collège est laïc\*, c'est-à-dire neutre en matière de religion. Il respecte les opinions de tous, mais la loi interdit aux enseignants d'exposer leurs croyances et aux élèves de porter tout signe religieux ostensiblement\*(de manière trop marquée).